

## COMPTE RENDU REUNION CSE 10 octobre 2023

Du coté direction, étaient présents madame Epper en début de réunion, monsieur Bonnet et en visioconférence monsieur Savignard (RH groupe Fareva).

Du coté salarié, nous n'étions que sept présents du fait que le mail de convocation envoyé par la direction n'est arrivé qu'au seul secrétaire du CSE. C'est le bouche à oreille entre élus qui a tenu lieu de convocation.

Une élue CGT n'a pas pu venir du fait de son non remplacement pendant ses absences. Les élus CGT ont rappelé à la direction qu'elle a obligation d'assurer la possibilité aux élus de remplir leur mandat

Madame Epper et monsieur Savignard ont accepté de se réunir en CSE le mardi 17 octobre afin de finir l'ordre du jour de la réunion du 12 septembre interrompue après plus de trois heures.

**Sur les problèmes de sécurité, santé et conditions de travail**, les élus CGT ont insisté une nouvelle fois pour que le HSE groupe Fareva assiste à la réunion. Monsieur Bonnet va lui demander pour la prochaine réunion prévue le 17 novembre.

Le gros point concernait **la fabrication** avec l'extraction insuffisante des poussières et le risque associé.

La direction n'a rien répondu de précis sur ce qu'elle comptait faire après le **rapport de la Cramif**. Nous avons demandé la communication de sa réponse à la Cramif.

Les élus CGT ont demandé la suppression de tout recyclage d'air en fabrication, comme le demande la Cramif. La direction doit prévoir le budget pour cette amélioration de la sécurité des collègues.

Pour faire des demandes plus précises sur les autres points préconisés par la Cramif, nous attendons un retour des collègues concernés.

Les élus CGT ont demandé la mise en fonction d'extraction au-dessus des zones où il n'y en a pas encore.

Le directeur a dit que les trous dans les ateliers (chocs pour les caristes) seraient rebouchés avant la fin de l'année.

Il a dit que des études vont être faites pour les fuites du toit, la manipulation des doseurs Vétraco et le risque glissade en laverie de l'UAP2.

Il a dit que service général s'occupera de l'approvisionnement en semelle d'hygiène et en comprimés pour le nettoyage des bouchons d'oreilles.

Sur la **notice d'information de la prévoyance**. Monsieur Savignard a dit qu'il allait refaire une communication du lien pour accéder à cette notice sur ordinateur. Les élus CGT ont insisté pour que cette notice soit aussi accessible à ceux ne travaillant pas sur ordinateur.

Cette notice ne sert qu'en cas de recours à la prévoyance, ce qui est heureusement exceptionnel, mais il est normal que les salariés aient accès à cette information qui peut les concerner.

Concernant la mise ne place du **nouveau logiciel de gestion des temps** « Horoquartz », nous avons remonté quelques soucis.

La direction a répondu que nous sommes encore en période de mise en place et que des paramétrages doivent être refaits.

Les salariés rencontrant des soucis doivent contacter leurs responsables qui fera suivre au service RH avec copie à monsieur Savignard.

Il nous a expliqué que le système prévoit un compteur de 21 heures maximum par semestre dans le cadre de l'accord sur les horaires individualisés pour les salariés concernés. Mais parallèlement le système peut aussi enregistrer les heures supplémentaires.

Il n'y a donc pas une limite à 21 heures supplémentaires.

Monsieur Savignard insiste redit que les heures supplémentaires doivent être faites avec l'accord du responsable. Nous n'avons pas polémiqué mais ce n'est pas si simple.

Pour la **demi heure de pause payée aux travailleurs postés**, la direction a répondu qu'elle ne veut pas convoquer avec les syndicats la commission d'interprétation car elle est sûre de son interprétation.

Ben voyons, les élus CGT ont répondu que c'est justement parce que nous aussi nous sommes sûr de notre droit et que nous avons donc deux interprétations différentes, que cette convocation est logique pour quelqu'un de bonne foi.

Les élus CGT ont demandé des **contrats d'intérim longs** pour 28 collègues en intérim depuis plus de deux mois sans interruption. C'est la réponse à la direction qui voulait du factuel et du concret sur cette même demande il y a un mois.

Le directeur a répondu qu'il est évident que ces contrats peuvent être plus long. Il dit même que des embauches vont être faites. Il justifie ce revirement en parlant de l'activité qui va venir alors que nous demandons cela pour que les collègues puissent être un peu moins précaires.

A propos de l'application des deux nouveaux échelons de la **prime responsable de ligne**, la direction dit que les critères seront définitivement fixés fin novembre, pour une application fin décembre au plus tard avec effet rétroactif à septembre.

A la demande des élus CGT, le directeur confirme que ce type de prime sera mise en place pour les régleurs, techniciens, fabricants et même les caristes. Il donnera un calendrier pour cette mise en place à la réunion de CSE de novembre.

A la CGT, nous ne sommes pas pour ce type de prime qui sert à nous diviser et nous faire oublier que les salaires ne suivent pas la hausse des prix bien supérieure à l'inflation officielle.

Les salaires insuffisants, c'est ce que les élus CGT ont mis en avant pour expliquer tous les départs et les difficultés de recrutement qui sont en partie à l'origine de **l'explosion des remises aux normes**.

A ce propos, le directeur a dit que d'ici moins de deux mois, le contrôle qualité sur ligne va être rétabli dans les ateliers alors que ce contrôle avait été supprimé pour économie il y a dix ans.

Les sept élus présents ont voté **l'assistance d'un expert** pour étudier la situation économique, financière et sociale de l'usine. L'expert choisi étudie déjà les usines Fareva de Dijon, Amboise et Angers.

Le CSE va afficher un bilan des dépenses 2023 et un projet prévisionnel 2024 avec des modalités de dépense identiques pour se faire une idée du résultat.

Pour les dépenses de 2024, rien n'est décidé, cela sera fait en début d'année.

Ces informations pour que les salariés puissent d'ici la fin de l'année réfléchir et décider ensemble comment le budget 2024 va être dépensé : quels changements ou pas ?

Par exemple, faut-il dépenser 2400 € pour garder trois machines à confiseries-boissons comme tente de racketter Lyovell ou que faire d'autre ?

Le jeudi, de 11 heures 15 à 14 heures 30, les élus du CSE sont au local pour échanger avec vous.